



SOCIÉTÉ DES ÉLEVEURS DE BOVINS CANADIENS

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Apposez les autocollants EZE-IR/IDOR/ATQ

	Nom du troupeau (1)	Nom du père (2)	Nom du sujet
Appellation de l'animal			

Pas plus de 30 lettres ou espaces

(1) Si votre troupeau n'a pas de nom enregistré, laissez cet espace en blanc et un nom vous sera assigné gratuitement; si vous désirez choisir un nom et le faire enregistrer, veuillez ajouter les honoraires (5,00\$) à cette demande.

(2) Il ne s'agit pas ici de l'appellation complète du père mais du nom qui lui est propre, par exemple Noiraud, Baron, etc.

Sexe	Si c'est un jumeau, donnez le sexe de l'autre	Jour et Mois de la naissance	Année de la naissance

MARQUES BLANCHES (s'il y a lieu): Pis Ventre Poitrine

Indiquez l'endroit par une croix; pour l'enregistrement au plus haut niveau de pureté, l'étendue de ces marques doit être telle qu'elle ne soit pas visible d'un côté ou de l'autre sur une génisse non-saillie. Une femelle qui présente des marques visibles telles que ci-haut mentionnées sera seulement éligible à l'enregistrement à 50% de sang pur de race. Aucun blanc n'est admissible chez les mâles.

Lettres d'éleveur (telles que tatouées)	Numéro d'ordre et lettre d'année (tels que tatoués)

LES MARQUES DE TATOUAGE DOIVENT ÊTRE INDIQUÉES SUR LE CROQUIS AU VERSO DE CETTE FORMULE TELLES QU'ELLES PARAISSENT RÉELLEMENT À L'OREILLE DE L'ANIMAL.

	Nom ou Numéro de membre	Adresse civile	Pays
Elevé par			
Né la propriété de			

	Nom	No. d'enregistrement
PÈRE		
MÈRE		

CERTIFICAT DE SAILLIE DE LA MÈRE

JE DÉCLARE, par les présentes, que d'après mon registre la mère ci-dessus mentionnée fut saillie par le père ci-dessus mentionné

le _____ jour de _____ 20 _____

Le propriétaire du père ou son représentant autorisé signe ici

CERTIFICAT DE L'ÉLEVEUR

JE DÉCLARE par les présentes que j'étais propriétaire de la mère ci-dessus mentionnée lors de la saillie par le père ci-dessus mentionné.

Le propriétaire de la mère ou son représentant autorisé signe ici. (Si ce renseignement a été fourni sur le transfert de la mère, aucune signature n'est requise)

CERTIFICAT DU PROPRIÉTAIRE À LA NAISSANCE

JE DÉCLARE par les présentes que j'étais propriétaire de l'animal ci-dessus mentionné lors de la naissance, que les informations fournies ci-dessus sont conformes à mon registre et sont au meilleur de ma connaissance et de mon jugement exactes, et que l'animal ci-dessus mentionné est réellement tatoué tel qu'indiqué.

Date _____ 20 _____ *

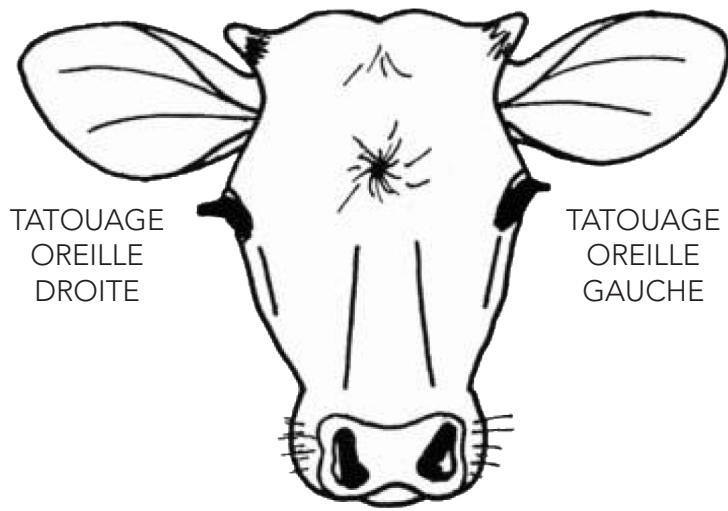
Le propriétaire de l'animal lors de la naissance ou son représentant autorisé signe ici.

Les signatures de société ou de compagnie doivent être contresignées par la personne autorisée à signer.

Si vous étiez propriétaire du père et de la mère lors de la saillie, et si l'animal est né votre propriété, signez seulement une fois sur la ligne indiquée par *

SOCIÉTÉ DES ÉLEVEURS DE BOVINS CANADIENS

LES MARQUES DE TATOUAGE DOIVENT ÊTRE INDIQUÉES SUR LE CROQUIS TELLES QU'ELLES PARAISSENT RÉELLEMENT À L'OREILLE.



TATOUAGE
OREILLE
DROITE

TATOUAGE
OREILLE
GAUCHE

LETTRES DESIGNANT L'ANNÉE

("A" 2013)

("B" 2014)

("C" 2015)